



PALAIS DES SPORTS
Avenue des marronniers
38300 BOURGOIN -JALLIEU



Dimanche 29 juin 2025



DEUXIEME TOURNOI REGIONAL DU TTBJ
TENNIS DE TABLE DE BOURGOIN-
JALLIEU

HOMOLOGATION N° XX-XX/XX

24 Tables ; Gestion informatisée

REGLEMENT

Article 1 : Tableaux et dotations

Tableaux dimanche 29 juin 2025	Fin du pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste
A - NC à 799pts	7h45	8h00	50€	20€	10€
B - NC à 1699pts	8h45	9h00	100€	50€	20€
C - NC à 1099pts	9h45	10h00	60€	30€	15€
D - Féminines	10h45	11h00	80€	40€	20€
E - NC à 2099pts	11h45	12h00	150€	75€	40€
F - NC à 1399pts	12h45	13h00	70€	35€	20€
G - Toutes séries	13h45	14h00	200€	100€	50€
H - Doubles	14h45	15h00	120€	50€	30€

Tous les tableaux seront primés en cash excepté les ½ finalistes des tableaux A, C et F qui seront récompensés en bons d'achat Tadek

Article 2 : Ce tournoi régional est réservé aux **joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T de la ligue AURA** (excepté les poussins).
Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des classements.

Article 3 : Les rencontres se dérouleront sur **24 tables** suivant les règles générales de la F.F.T.T.
Une liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur notre site **<http://ttbj.fr/>**

Article 4 : Dans chaque tableau, des **poules de 3 joueurs** seront organisées avec **2 qualifiés(ées)** par poule, suivies de rencontres à **élimination directe, excepté le tableau de doubles qui sera sous forme de tableau à élimination directe.**
Chaque tableau sera limité à 48 joueurs maximum, le tableau de doubles étant limité à 32 paires. Le tableau féminin sera limité à 16 joueuses. **Seul le paiement à l'inscription garantit la participation.**
Pour le **tableau de double**, le cumul des points d'une paire sera limité à **3200pts**.

Article 5 : Pour tout tableau dont le taux d'engagement n'atteint pas 50%, les dotations seront divisées par 2.

Article 6 : Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points sur 24 tables**.

- Article 7 : Les dames sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la F.F.T.T.
- Article 8 : Le **pointage** devra se faire au moins **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau.
- Article 9 : Afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette compétition, nous demandons aux joueurs, joueuses de respecter les horaires. Un joueur sera scratché d'un tableau **10 min** après le premier rappel de son nom dans ce tableau.
- Article 10 : Le **tirage au sort** aura lieu en public, **15 minutes avant le début de chaque tableau**.
- Article 11 : Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. **Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate**. Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.
- Article 12 : Les **droits d'engagement** sont fixés à **9 €** par joueur pour un tableau, **16 €** pour 2 tableaux et **24 €** pour 3 tableaux, le tableau de double est fixé à **10 €** pour la paire, le tableau féminin est à **5 €** si inscription du joueur avant le **vendredi 27 juin 2025 à 20h00**. Les engagements sont **limités à 3 tableaux**, excepté le tableau de double et les féminines qui peuvent s'inscrire dans ce tableau en plus des autres.
- Article 13 : Le juge arbitrage du tournoi sera assuré par Nathalie PARAVY (JA3) et Morgan LATOUD (JA2). Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute **inscription sur place**. En cas d'acceptation, celle-ci sera **majorée de 1 €** par tableau.
- Article 14 : Les **inscriptions** devront être effectuées au plus tard le **vendredi 27 juin à 20h00** :
- **Directement sur le site www.ttbj.fr avec paiement Internet via helloasso. Seule cette solution garantit une place dans les tableaux le jour du tournoi.**
En cas de problème pour s'inscrire en ligne, vous pouvez nous contacter :
tournoittbj@gmail.com ou par téléphone au 0766840151 ou 0681074957.
- Article 15 : Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs(euses) dont les licences seront validées (23/24) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2023/2024. Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant, en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un de ces moyens : attestation de licence personnelle au format PDF, attestation de licence collective au format PDF, accès internet à l'adresse <http://fftt.com/licence>, accès à la base de données fédérale à l'adresse <http://spid.fftt.com/home.do>, accès à l'application smartping pour smartphones (Android ou IOS).
- Article 16 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Article 17 : Une **buvette** avec sandwiches et boissons sera à la disposition des joueurs.
- Article 18 : Une tenue sportive sera de rigueur. Les balles seront fournies par les joueurs. Le tournoi se déroulera avec des balles en plastique homologuées.

Article 19 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage de **Boost**, de la **Colle rapide**, de **Revêtements à picots modifiés** ou hors liste autorisée, est **interdit**, notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : « *le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre* ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. La ligue se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et les organisateurs ne pourront s'y opposer. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm.

Article 20 : Les **coupes** individuelles seront **acquises définitivement**.

Article 21 : Tous les tableaux seront primés **en liquide, et en bons d'achat Tadek pour les ¼ de finalistes sauf le tableau F Toutes Séries et le tableau G double** qui seront primés exclusivement en liquide. Les sommes sont attribuées à la paire pour le tableau de double. Tous les tableaux seront primés à partir des quarts de finale. Si le nombre d'engagés dans un tableau est inférieur à 32, la dotation des ¼ de finalistes de ce tableau sera supprimée (sauf tableau Féminines dont la dotation annoncée est garantie).

Article 22 : **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée**, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 23 : Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi. **Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement**, celui-ci sera affiché dans la salle.